

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 34

Artikel: Ao cabaret
Autor: Marc à Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-207987>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

En vente au Bureau du « Conteur » Etraz, 23 (1^{er} étage).

- Causeries du « Conteur vaudois ». — Choix de morceaux français et patois, prose et vers, parmi les plus populaires. Illustrations de Ralph Fr. 1 50
- Favey, Grognez et l'Assesseur, récit humoristique des aventures de trois Vaudois, à Paris, à Berne et Fribourg, pendant le Tir fédéral. Illustrations de Ralph et de J.-H. Rosen » 2 50
- La vilhe melice daô canton de Vaud, par G.-C. Denéréaz » 1 —
- L'histoire de Guyaume-Tè, par L. Favrat (encore quelques exemplaires) » 0 20
(Par poste, fr. 0,22 en timbres.)

UN COMPTE PAROISSIAL EN 1720

Il s'agit de la paroisse d'Aigle en 1719-1720. Elle comprenait alors, outre la commune d'Aigle, les communes d'Yvorne, de Corbeyrier et de Leysin. Ses ressources consistaient surtout dans le droit de halage, ruage et pontonnage au pont de la Partisson sur la Grande-Eau. En 1719, ce droit était loué 522 florins; on fit rabais au fermier de 100 florins, à cause de l'interruption du commerce causée par la contagion dans les pays étrangers.

Les dépenses dépassaient les recettes. Le surplus était réparti entre les communes. Cela n'allait pas sans de nombreux tiraillements. Il y avait toujours certaines dépenses auxquelles les trois autres communes refusaient de participer.

Ces dépenses étaient très variées.

Celle qui se rencontre le plus fréquemment — il n'y a pas à s'en étonner, nous sommes en bonne terre vaudoise —, c'est : pour un verre de vin bu. N'oublions pas que le plus souvent, c'était le seul salaire des conseillers, et que l'on restait toujours dans des limites raisonnables.

La paroisse avait l'entretien du temple d'en haut et du temple d'en bas; elle payait les marguilliers et les réparations, entretenait l'horloge, achetait des ballets, de l'huile et des cordes pour les cloches. Il y eut cette année-là d'assez grosses réparations : il fallut refaire un portail neuf à l'église :

Le 6 d'avril, ayant convenu, présents des sieurs conseillers avec Jaques et Matthieu Reune pour le portail neuf de l'église 2 florins 9 sols.

Le 6 du dit mois, des charretiers et ouvriers étant allés querre (chercher) les pierres du dit portail à St-Triphon, pour dépends 7 fl. 6 sols.

Pour les dites voitures et journées des ouvriers, scavoir 9 charriots et deux ouvriers 19 fl. 6 sols.

Cette même année, il fallut recouvrir la chambre de l'église. On fit convention pour cela avec des Savoyards et on acheta à Bex des tavillons d'arze (mêlèze).

La paroisse s'occupait aussi de l'entretien de la Grande-Eau.

En février. — Pendant 6 jours que l'on a curé la Grande Eau, 26 journées aux ouvriers, chacun 1 fl. par jour 26 fl.

Pour la dépense pendant les dits 6 jours aux dits

ouvriers qui ont été dans la dite eau à 3 écus blancs par jour 109 fl.

A côté de cela, il fallait faire épuroyer le cimetière et, de temps en temps... chausser le marguillier.

Livré pour une paire de souliers au marguillier du temple d'en haut 7 florins 6 sols.

Il y a encore les dépenses extraordinaires et imprévues :

Le 17 février, le feu s'étant pris à la cure, environ 3 heures du matin, ayant été éteint au jour, étant venu beaucoup de monde de Corbeyrier et Yvorne, pour dépends entre tous, y compris les chandelles 86 florins.

Leysin refusa catégoriquement de payer sa part et dit :

C'est une chose honteuse pour les dépensiers, puis qu'obligés à faire leur devoir aussi bien que d'autres qui ont été au feu et n'ont rien prétendu.

Une des grosses dépenses de la paroisse, c'était... la chasse aux bêtes féroces. Les nombreuses inscriptions à ce sujet prouvent que les loups et les ours n'étaient pas rares dans la contrée à cette époque.

Décembre 1719. — A des chasseurs de Valley, pour la prise de deux petits ours, y compris un verre de vin 3 florins.

Janvier 1720. — Les chasseurs de Corbeyrier et de Roche, ayant tué un loup, 40 florins.

Pour vin et dépends pendant la chasse 40 florins.

Le 14 janvier, à Jean Genet de Lancy, pour la prise d'une Louve 20 florins.

Pour un verre de vin pris au Cerf 3 florins.

Le 16, à des chasseurs de Monthey pour la prise d'un loup 3 florins 9 sols.

Pour un verre de vin 6 sols.

Le 23, à des chasseurs d'Ollon pour la prise d'une louve 20 florins.

Pour un verre de vin pris au Cerf 3 »

Le 30, à Jean Melley de Vouvi pour la prise d'un loup-servier. 1 florin 6 sols.

Le 14 février, à Pierre Veillard pour la prise d'un loup 40 florins.

Pour dépends au Cerf 7 florins 6 sols.

Le même mois, les chasseurs de Leysin prennent encore un loup et reçoivent aussi 40 florins et un verre de vin.

Le 18 juin, à des chasseurs du Valais, pour la prise de 7 petits loups, y compris un verre de vin 12 florins 3 sols.

Quand les chasseurs n'avaient rien pris, ce qui arrivait quelquefois, on leur payait tout de même un verre à boire.

Mars 1720. — Des chasseurs ayant beaucoup eu de peine à la chasse du loup, pour vin pris 6 fl.

Item encore, les sieurs Pierre Blanc, David Bertholet et autres chasseurs ayant encore été à la chasse du loup, pris au logis du Chevron 4 fl.

Les dépenses d'honnêteté, vin d'honneur, etc... montent assez haut. En voici quelques-unes :

Pour vin d'honneur présenté à Sa Révérence l'abbé de St-Mauris 2 fl.

Pour vin d'honneur à Messieurs de Bex 2 fl. 7 sols 6 den.

Le jour que Monsieur le ministre Fevot a fait

batiser un enfant, étant accompagné de quelques messieurs, pour vin d'honneur 2 florins.

Monsieur la capitaine Imhof ayant aussi fait batiser un enfant, pour vin d'honneur 2 florins.

Par ordre de Messieurs du Conseil, pour achat d'une génisse, envoyée à M. le ministre Miéville 69 florins.

Pour les frais d'être allé querre (chercher) la dite génisse dernier la Pierre du Moëllé 3 florins.

Livré pour vin d'honneur envoyé au château à l'arrivée de mon très honoré seigneur gouverneur Jeuner 2 fl. 3 sols.

Le jour de la présentation de mon dit seigneur gouverneur Jeuner pour un verre de vin pris par des honorables chargeayants avant que d'aller au préche 4 florins.

Le lendemain de dite présentation étant allé au château avec les autres mandements pour conter ou vérifier l'argent de guerre, pris un verre de vin 6 fl. 9 sols.

Livré pour avoir envoyé par civilité à sa dite seigneurie un chard de vin, acquis de M. le brigadier Munier 142 fl. 6 sols.

A côté de cela, il y avait quelques charités :

Aux quêteurs du St-Bernard 4 florins.

A des ovaillés et endommagés par les neiges aux Bains de Valley 3 fl. 9 sols.

■ Par ordre de Messieurs du Conseil, au sieur Beleroge, pour avoir coupé (opéré) le petit Baunaz 5 florins.

Enfin, ce n'était pas seulement à Sa Seigneurie que l'on faisait des civilités. La dernière inscription du compte est la suivante :

Pour le vin aux servantes du logis 1 fl. 3 sols.

Il y a civilités et civilités. Il en est qui reviennent moins cher que d'autres.

PIERRE D'ANTAN.

Parfaitement! — M. le juge de paix à Samin des Ecovets :

— Vous avez insulté votre brave et digne femme, vous avez même osé lever la main sur elle!... Savez-vous, Samin, que c'est là l'indice d'une âme vile et basse, d'un caractère habituellement emporté et brutal!...

— Parfaitement, Monsieur le juge, c'est tout son portrait!

AO CABARET

O n ein oût de tote lè sorte ào cabaret. L'è que, assebin, quand on a bu on bon verro on ne pào pas de moins que d'ître guié, cà on apprennài ein alleint à l'ècoûla clli passàdzo que no faillài recordà et rëcità : « Le bon vin réjouit le cœur de l'homme. »

L'èin faut bàre, mà faut pas sè soulà; faut bàre à sa sàr et na pas quemet lè vi (lè croûdie leingue derant : bàre quemet on municipau, — mà, lè croûdie leingue lè faut laissi iò sant. Mè, ie dio : bàre quemet lè vi).

L'autr'hi, lài avài ào cabaret Pernolon ào Grand, — que lài ètai pe soveint qu'à son tor, et pu tota 'na confrèri de dzein quemet li. Clli Pernolon l'avài tellameint accotoumài l'absinthe (dein lo teimps iò on pouàve oncora ein avài), que la bevessài tota pura et quand on lài desài :

— Mâ, Pernolon, t'è faut pas bâire clli l'absinthe tota pelietta.

— La bâivo pas tota pura, so repondâi Pernolon, la copo avoué dau brantevin.

*

On coup, Pernolon s'étâi soulâ pè Lozeno et s'è reintornâve ein tegnein ti lè bord dâi terrau. A la vi iô felâve dévânt lo cabaret, vaicé lo carbaté que lo vâi passâ, bin bon sou.

— Lo serpeint de Pernolon, que ie fâ dinse à sa fenna, s'è soulâ vè on autro que tsi mè : marqua lâi on litre.

*

Mâ, quand l'a falîu payî, Pernolon s'è maus-sâve bin que lo carbaté lâi comptâve oquie per dessû lo martsî et fasâi lo reniteint. S'è rappelâve pas de clli litre et voliâve pas ein oûre dévesâ.

— Sâ-to, Pernolon, que lâi fasâi lo carbaté po lo coïena, sâ-to porquie ti lè Jui fotant lo camp de pè Lozena.

— Na.

— Eh bin ! l'è que du que te lâi va n'ant pe rein à fère : t'i pe Jui que leu.

Lè z'autro risant, mâ Pernolon étâi on tot fin po rebriqué.

— Et tè, que lâi désâi, pâo-to mè dere quinna différeince lâi a eintre on pot de tsambra et on carbaté ?

— N'ein sé rein.

— Eh bin ! l'è qu'on pot de tsambra l'è plliein le matin, et on carbaté la né.

MARC A LOUIS.

Pourquoi ? — Ce n'est pas cet été.

— Maman, demande Riquet, pourquoi il pleut ?

— Mais, petit nigaud, c'est pour faire pousser les fleurs et les légumes.

— Ah !... oui ?... Alors, pourquoi il pleut aussi sur le toit ?

DANS LE MIDI, EN 1661

Un nombre des fanfares de France venues au concours de musique de Lausanne, il s'en trouvait quelques-unes du Midi. Leur passage nous a rappelé les lettres qu'écrivait du Languedoc Racine à La Fontaine et à d'autres de ses amis, poètes comme lui. L'auteur de *Phèdre* n'avait alors que 21 ans. Mais, ainsi qu'on le verra dans les fragments ci-dessous, son talent perce déjà dans les tableaux qu'il dessine en quelques mots. Ceux de nos lecteurs qui ont voyagé dans le sud de la France — et ils sont sans doute nombreux — verront si ce que Racine dit du pays et des habitants a beaucoup changé depuis deux siècles et demi.

A. M. De La Fontaine.

Usez, 11 novembre 1661.

J'ai bien vu du pays et j'ai bien voyagé Depuis que de vos yeux les miens ont pris congé.

... Mon voyage a été plus heureux que je ne pensais. Nous n'avons eu que deux heures de pluie jusqu'à Lyon. Notre compagnie était assez gaie et plaisante : il y avait trois huguenots, un Anglais, deux Italiens, un conseiller du Châtelet, deux secrétaires du roi, et deux de ses mousquetaires ; enfin nous étions au nombre de neuf ou dix. Je ne manquais pas tous les soirs de prendre le galop devant les autres pour aller retenir mon lit ; car j'avais fort bien retenu cela de M. Botreau, et je lui en suis infiniment obligé : ainsi j'ai toujours été bien couché ; et quand je suis arrivé à Lyon, je ne me suis senti non plus fatigué que si du quartier de Sainte-Genève j'avais été à celui de la rue Galande.

A Lyon, je ne suis resté que deux jours, et je m'embarquai sur le Rhône avec deux mousquetaires de notre troupe, qui étaient du Pont-Saint-Espirit. Nous nous embarquâmes, il y a huit jours, dans un vaisseau tout neuf et bien couvert, que nous avions retenu exprès avec le meilleur patron du pays ; car il n'y a pas trop

de sûreté de se mettre sur le Rhône qu'à de bonnes enseignes ; néanmoins, comme il n'avait point plu du tout devers Lyon, le Rhône étant fort bas, il avait perdu beaucoup de sa rapidité ordinaire.

On pouvait sans difficulté Voir ses naïades toutes nues, Et qui, honteuses d'être vues, Pour mieux cacher leur nudité, Cherchaient des places inconnues. Ces nymphes sont de gros rochers, Auteurs de mainte sépulture, Et dont l'effroyable figure

Fait changer de visage aux plus hardis nochers.

Nous fîmes deux jours sur le Rhône et nous couchâmes à Vienne et à Valence. J'avais commencé dès Lyon à ne plus guère entendre le langage du pays, et à n'être plus intelligible moi-même. Ce malheur s'accrut à Valence, et Dieu voulut qu'ayant demandé à une servante un pot de chambre, elle mit un réchaud sous mon lit. Vous pouvez vous imaginer les suites de cette maudite aventure, et ce qui peut arriver à un homme endormi qui se sert d'un réchaud pour ses nécessités de nuit. Mais c'est encore bien pis dans ce pays. Je vous jure que j'ai autant besoin d'un interprète qu'un Moscovite en aurait besoin à Paris. Néanmoins je commence à m'apercevoir que c'est un langage mêlé d'espagnol et d'italien ; et comme j'entends assez bien ces deux langues, j'y ai quelquefois recours pour entendre les autres et pour me faire entendre. Mais il arrive souvent que je perds toutes mes mesures, comme il arriva hier qu'ayant besoin de petits clous à brochette pour ajuster ma chambre, j'envoyai le valet de mon oncle en ville, et lui dis de m'acheter deux ou trois cents de brochettes ; il m'apporta incontinent trois bottes d'allumettes. Jugez s'il y a lieu d'enrager en de semblables malentendus ; cela irait à l'infini si je voulais dire tous les inconvénients qui arrivent aux nouveaux venus en ce pays, comme moi.

Au reste, pour la situation d'Usez, vous saurez qu'elle est sur une montagne fort haute, et cette montagne n'est qu'un rocher continu, si bien qu'en quelque temps qu'il fasse on peut aller à pied sec tout autour de la ville. Les campagnes qui l'environnent sont toutes couvertes d'oliviers, qui portent les plus belles olives du monde, mais bien trompeuses pourtant, car j'y ai été attrapé moi-même. Je voulus en cueillir quelques-unes au premier olivier que je rencontrai, et je les mis dans ma bouche avec le plus grand appétit qu'on puisse avoir ; mais Dieu me préserve de sentir jamais une amertume pareille à celle que je sentis ! J'en eus la bouche toute perdue plus de quatre heures durant ; et l'on m'a appris depuis qu'il fallait bien des lessives et bien des cérémonies pour rendre les olives douces comme on les mange. L'huile qu'on en tire sert ici de beurre et j'appréhendais bien ce changement ; mais j'en ai goûté aujourd'hui dans les sauces, et, sans mentir, il n'y a rien de meilleur. On sent bien moins l'huile qu'on ne sentirait le meilleur beurre de France. Mais c'est assez vous parler d'huile, et vous pourrez me reprocher, plus justement qu'on ne faisait à un ancien orateur, que mes ouvrages sentent l'huile.

Il faut vous entretenir d'autres choses, ou plutôt remettre cela à un autre voyage pour ne pas vous ennuyer. Je ne me saurais empêcher de vous dire un mot des beautés de cette province. On m'en avait dit beaucoup de bien à Paris ; mais, sans mentir, on ne m'en avait encore rien dit au prix de ce qui en est, et pour le nombre et pour l'excellence ; il n'y a pas une villageoise, pas une savetière, qui ne disputât de beauté avec les Fouillon et les Menneville. Si le pays, de soi, avait un peu de délicatesse, et que les rochers y fussent un peu moins frêquents, on le prendrait pour un vrai pays de Cythère. Toutes les femmes y sont éclatantes,

et s'y ajustent d'une façon qui leur est la plus naturelle du monde. Et pour ce qui est de leur personne, ... mais comme c'est la première chose dont on m'a dit de me donner de garde, je ne veux pas en parler davantage ; aussi bien ce serait profaner une maison de bénéficiaire comme celle où je suis¹, que d'y faire de longs discours sur cette matière. C'est pourquoi vous devez vous attendre que je ne vous en parlerai plus du tout. On m'a dit : soyez aveugle. Si je ne le puis être tout à fait, il faut du moins que je sois muet. Car, voyez-vous, il faut être régulier avec les régulars, comme j'ai été loup avec vous ; et avec les autres loups vos compères. Adiousias.

A. M. Vitart.

Usez, 15 novembre 1661.

On me fait ici force caresses, à cause de mon oncle : il n'y a pas un curé ni maître d'école qui ne m'ait fait le compliment gaillard, auquel je ne saurais répondre que par des révérences, car je n'entends pas le français de ce pays-ci, et on n'y entend pas le mien ; ainsi je tire le pied fort humblement, et je dis, quand tout est fait : *adiousias*. Je suis marié pourtant de ne les point entendre ; car si je continue à ne leur point répondre, j'aurais bientôt la réputation d'un incivil, ou d'un homme non lettré. Je suis perdu si cela est, car en ce pays les civilités sont encore plus en usage qu'en Italie. Je suis épouventé de voir tous les jours des villageois, pieds-nus, ou ensabotés (ce mot doit bien passer, puisque *encapuchonné* a passé) qui font des révérences comme s'ils avaient appris à danser toute leur vie : outre cela, ils causent des mieux ; et j'espère que l'air du pays me va raffiner de moitié, car je vous assure qu'on y est fin et délié.

Au même.

Usez, 13 juin 1662.

On fait ici la moisson ; on voit un tas de moissonneurs, rôtis du soleil, qui travaillent comme des démons ; et quand ils sont hors d'haleine, ils se jettent à terre au soleil même, dorment un moment, et se relèvent aussitôt. Je ne vois cela que de mes fenêtres ; je ne pourrais être un moment dehors sans mourir, l'air est aussi chaud que dans un four allumé...

JEAN RACINE.

Punition. — René a été « mis au coin » par sa maîtresse d'école... C'est là que le trouve sa mère en le venant chercher. Le voyant tout souriant, quand même, elle s'en étonne et le questionne.

Alors, René, d'un air moqueur :

— C'est parce que tout le monde voit mon derrière !

PROPOS D'UN VIEUX GARÇON

L'alpinisme pour tous.



J'accompagnai l'autre jour à la gare un ami qui s'en allait passer ses vacances à la montagne. Il me raconta ses projets : promenades charmantes dans les étroits sentiers qui serpentent au flanc de l'alpe ; ascensions vertigineuses de ces pics qui surplombent l'abîme et semblent défier les grimpeurs les plus téméraires. Mis en goût par ces récits, ce n'est point sans envie que je vis partir le train.

Je m'en retournai en pensant aux beaux projets de mon ami et, dans mon dépit, trouvai à ma ville natale un aspect tout particulièrement inhospitalier ; les larges avenues me rappelaient

¹ Racine était chez son oncle, chanoine de Sainte-Genève.